

WCC-2012-Res-077-FR

Promotion des aires marines protégées gérées localement comme mesure sociale globale permettant d'atteindre les objectifs de la conservation au niveau des sites et des aires marines protégées

NOTANT la décision prise en 2010 par la Convention sur la diversité biologique de fixer à 10% l'objectif portant sur les aires marines protégées (AMP) et autres mesures efficaces de conservation au niveau des sites (Objectif 11 d'Aichi du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*) ;

NOTANT que l'UICN a un rôle de leader dans la promotion de l'équité, de la bonne gouvernance, des droits humains, et des principes pour une gestion efficace des aires protégées ;

RAPPELANT que par aire marine gérée localement (AMGL) on entend une aire comprenant les eaux proches de la côte, ainsi que les ressources côtières et marines associées, en grande partie ou intégralement gérée localement par les communautés côtières, les groupes possédant la terre, les organisations partenaires et/ou en collaboration avec des représentants du gouvernement qui résident ou sont basés dans une région proche ;

NOTANT le travail important réalisé par le réseau pour les aires marines gérées localement et d'autres organismes dans la région du Pacifique qui encouragent l'utilisation des aires marines gérées localement et de manière traditionnelle comme fondement des réseaux nationaux d'AMP ;

NOTANT également le travail important fait par de nombreux peuples autochtones, les communautés locales et les artisans pêcheurs qui gèrent leurs ressources marines en utilisant leurs connaissances locales et traditionnelles ;

CONSTATANT qu'il a été prouvé que la conservation est plus efficace lorsque les peuples autochtones, les artisans pêcheurs et les communautés locales sont respectés en tant que partenaires et gardiens de la conservation des sites, et que de nombreuses communautés ont une longue histoire de la gestion durable des ressources marines ; et

CONSTATANT que le changement climatique et l'utilisation excessive des ressources présentent des menaces sérieuses pour la diversité biologique marine et la diversité génétique, et peuvent avoir de sérieuses conséquences sur la sécurité alimentaire ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. CHARGE la Directrice générale de promouvoir l'utilisation des aires marines gérées localement telle qu'elle est pratiquée dans la région du Pacifique, ainsi que d'autres exemples similaires de gouvernance par les peuples autochtones, les artisans pêcheurs et les communautés locales comme moyen fondamental permettant d'atteindre les objectifs des AMP dans le monde et autres aires gérées localement, ainsi que ceux des réseaux nationaux d'AMP.
2. CHARGE ÉGALEMENT la Directrice générale d'encourager les groupes de défense des utilisateurs des ressources marines et côtières à s'associer avec l'UICN pour promouvoir le rôle des peuples autochtones, des artisans pêcheurs et des communautés locales comme gardiens de ces ressources dans l'accomplissement d'une conservation durable, équitable et efficace et l'utilisation durable de l'environnement marin, des zones côtières et des systèmes de récifs.

3. **PRIE INSTAMMENT** les États et les organisations gouvernementales, dans leur effort pour atteindre l'Objectif 11 d'Aichi, d'encourager le développement d'AMP et de mesures de conservation efficaces au niveau des sites, gérées ou cogérées par les communautés locales.